

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commission « développement économique et urbanisme »

Séance du 14 juin 2010
Séance du 20 mai 2010

23 Cession gratuite par la SARL du Bois des Fenêtres de portions de voiries sises dans la ZAC du Bois des Fenêtres

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM. MONTES, LEGRAND, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, MM. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, BARBETTE, M. MACHU, Mmes FÉVRIER, MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CARLIER
Mme BASMAISON
Mme M'BAYE-DIAO
M SEGUIN
Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à : M. VILLEMAIN
Pouvoir à : M. MONTES
Pouvoir à : M. BOUHLAMANE
Pouvoir à : Mme MAUPIN
Pouvoir à : M. TAHI

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS
M. NACHITE
Mme RIFFAULT
M. VARLET
M. CHEURFA

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Paul LEGRAND, maire-adjoint, expose :

Il vous est proposé de régulariser la situation de diverses portions de voiries appartenant à la SARL du Bois des Fenêtres réalisées dans le cadre de la ZAC du Bois des Fenêtres et situées sur la commune de Creil.

A cette fin, l'aménageur de la zone, la SARL du Bois des Fenêtres, propose de céder à la ville à l'euro symbolique, les parcelles suivantes cadastrées sur Creil :

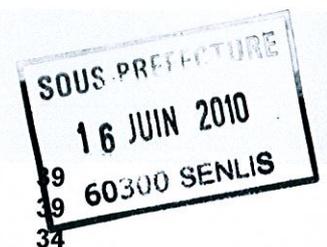
- section AZ 292 (735 m²)
- section AZ 294 (255 m²)

Ces parcelles feront par la suite l'objet d'une procédure pour leur classement dans le domaine public communal.

En date du 17 mai 2010, pour la perception des salaires du conservateur des hypothèques, France Domaine a fixé la valeur de ces parcelles à 100 euros.

Afin de mener à bien ce projet, il vous est demandé d'accepter cette acquisition à l'euro symbolique et d'autoriser monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Vous êtes appelés à voter.



maintenant !

■ Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,
Vu l'estimation par France Domaine e date du 17 mai 2010,
Vu l'avis de la commission « développement économique et urbanisme » en date du 20 mai 2010,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 34 Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1 : d'accepter l'acquisition par la commune, à l'euro symbolique, des parcelles d'une superficie totale de 990 m² et cadastrées sur Creil :

- section AZ 292
- section AZ 294

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil, ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la ville, compte 2118/0009/824/UR.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **16 JUIN 2010** Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 16/06/10. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE